



AFMC

The Association of Faculties of Medicine of Canada
L'Association des facultés de médecine du Canada

Fonds national de recherche en FMC/DPC du Comité permanent sur la formation médicale continue et le développement professionnel continu, 2010 Demande de propositions, août 2010

Renseignements généraux sur le Fonds et ses partenaires :

Le Comité permanent de l'AFMC sur la formation médicale continue et le développement professionnel continu (le Comité permanent) a approuvé en mai 2007 la création du **Fonds national de recherche en FMC/DPC** sous forme de partenariat. Le Fonds est financé par les contributions annuelles versées par les membres du Comité permanent et des partenaires invités. Parmi les partenaires, on compte des organisations professionnelles qui ont comme intérêt commun de soutenir et de faire avancer la recherche en FMC/DPC. Jusqu'à présent, les partenaires engagés à verser des contributions annuelles pour la période de 2009 à 2012 incluent l'Association médicale canadienne (AMC), l'Association canadienne de protection médicale (ACPM), le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), la Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC), le Conseil médical du Canada (CMC) et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC).

Un comité directeur représentant l'AFMC et ses partenaires cotisants supervise le fonds. Ce comité directeur se rapporte à l'AFMC par l'entremise du Comité permanent qui est conseillé par le Comité sur la recherche en FMC/DPC. L'AFMC administre le fonds.

Montant du fonds et des subventions en 2010-2011 :

Montant total disponible = 40 000 \$

Deux subventions offertes : 20 000 \$ chacune

But et objectifs du fonds :

Le Fonds national de recherche en FMC/DPC a pour *but* de favoriser de manière durable la recherche en collaboration entre fournisseurs et chercheurs spécialisés en DPC au Canada. À long terme, l'intention est que le fonds devienne une précieuse ressource nationale pour la recherche en DPC. Il a, entre autres, pour objectifs de :

1. Développer et soutenir un fonds de recherche annuel grâce aux contributions de partenaires.
2. Offrir des subventions annuelles pour la recherche canadienne en DPC dont les bénéficiaires sont choisis par des pairs.
3. Rassembler les organisations professionnelles, universitaires, réglementaires et autres qui s'intéressent au soutien et à la promotion de la recherche en DPC.
4. Faciliter la recherche en collaboration entre chercheurs et professionnels du DPC.
5. Augmenter les capacités de recherche en DPC par la collaboration et l'éducation.

Critères de sélection :

1. L'étude est importante pour l'avenir de la FMC / du DPC.
2. Le chercheur principal est canadien.
3. La préférence est accordée aux propositions qui répondent aux **critères suivants** :
 - a. elles portent sur des questions de recherche pertinentes sur le plan national;
 - b. elles mettent à contribution deux partenaires ou plus, p. ex. bureaux des membres du Comité permanent, organisations professionnelles, organisations non gouvernementales (ONG);
 - c. elles impliquent des équipes interprofessionnelles de recherche;
 - d. elles font participer des chercheurs débutants au sein de l'équipe de recherche;
 - e. elles se préoccupent de l'élargissement ou de la viabilité des travaux au moyen, par exemple, de contributions en espèces, de financement de contrepartie, de l'engagement des intervenants.

Échéancier :

Le 1 ^{er} août 2010	Annonce de la demande de propositions
Le 15 novembre 2010	Échéance pour présenter une proposition
Le 1 ^{er} mars 2011	Annonce des décisions
Durée de la subvention :	Deux ans

Présentation des propositions :

1. La date limite pour présenter une proposition est **le 15 novembre 2010**.
2. Le texte est en caractères de 12 points et à simple interligne.
3. Les propositions sont acheminées par voie électronique au secrétariat de l'AFMC à l'attention de M^{me} Emma Lyndon, AFMC, (elyndon@afmc.ca).
4. Le versement des fonds est conditionnel à la réception de l'approbation du comité d'éthique de l'organisation parraine et des autres intervenants, le cas échéant.
5. **Les propositions doivent comporter les deux sections et leurs sous-sections suivantes et se conformer aux directives concernant le budget :**

Première section (9 pages au maximum) :

1. Page titre : titre de l'étude, nom, affiliations et coordonnées du ou des chercheurs principaux, nom et affiliations des chercheurs associés
2. Énoncé du problème : questions ou objectifs et justification de la recherche
3. Contexte : revue des ouvrages spécialisés pertinents à la recherche et perspectives ou cadres théoriques ou conceptuels
4. Importance du sujet pour la formation médicale / le développement professionnel continu

5. Méthode : descriptions de la conception de la recherche, population à l'étude, méthodes d'échantillonnage et de recrutement, outils/approches pour la collecte des données, analyse des données et autres catégories, au besoin, qui décrivent clairement l'étude
 - a. Pour les études quantitatives, il faut aussi inclure le calcul de la taille de l'échantillonnage et une description claire de l'analyse statistique.
 - b. Pour les études qualitatives, il faut aussi indiquer les stratégies pour assurer la fiabilité des données et décrire clairement l'analyse des données.
6. Viabilité : mesures prises pour assurer la viabilité ou la continuation des travaux
7. Plan de diffusion
8. Calendrier du projet
9. Budget (voir les directives ci-dessous concernant le budget).
10. Références (style Vancouver).

Deuxième section (aucune restriction sur le nombre de pages) :

1. CV abrégé (2 pages) du chercheur principal (ne pas inclure le CV au long)
2. Un bref paragraphe pour chaque chercheur associé indiquant **leur spécialisation et leur rôle spécifique** dans le projet (ne pas inclure leur CV)
3. Annexes : Inclure les outils proposés de collectes de données, etc.

Directives concernant le budget :

Veillez fournir un budget ventilé et, pour les montants importants, une description avec la justification. Pour chaque poste budgétaire, décrivez les tâches en cause, le coût unitaire et le coût total (voir l'exemple). Les ventilations concernant le personnel de recherche doivent comprendre une estimation des heures de travail selon la tâche ainsi que le taux horaire. Identifiez le financement d'autres sources, le cas échéant.

Remarque : Le financement **n'est pas versé** pour le salaire des chercheurs, l'achat ou la location d'équipements importants ou des coûts indirects comme la formation et/ou les déplacements pour préparer l'équipe de recherche à l'exécution de la recherche. Les déplacements des chercheurs aux fins de diffusion peuvent être inclus comme poste budgétaire.

Exemple de tableau budgétaire

Poste	Description	Coût total
Adjoint à la recherche	Élaborer et mettre à l'essai le questionnaire (40 h @ 20 \$)	800 \$
Adjointe à l'entrée des	Entrer les données quantitatives	

données	(10 h @ 15 \$)	150 \$
Statisticien consultant	Conseils concernant l'analyse (3 h @ 75 \$)	225 \$
Total budget		1 175 \$

Processus d'examen :

Les propositions font l'objet d'un examen par des pairs en recherche recrutés par le Comité directeur et s'y rapportant. Les examinateurs évalueront l'inclusion, la clarté, la pertinence et les mérites scientifiques des éléments suivants :

1. Énoncé du problème : questions de recherche et justification
2. Recherche documentaire
3. Importance pour la FMC / le DPC
4. Conception de la recherche et méthodes
5. Viabilité
6. Plan de diffusion
7. Budget
8. Capacité des demandeurs de faire le travail tel que décrit.

Le Comité directeur rend la décision finale concernant les candidats retenus en se fondant sur **les notes accordées par les examinateurs et les évaluations globales du degré dans lequel les critères obligatoires et souhaités sont respectés**. Les candidats retenus et ceux qui ne le sont pas recevront une lettre expliquant la justification de la décision et donnant les commentaires des examinateurs. Cette démarche vise à offrir une possibilité d'apprentissage et à améliorer les capacités de recherche.

Responsabilités des candidats retenus :

Le financement sera versé après :

1. Réception par l'AFMC d'une copie de l'approbation du comité d'éthique
2. Identification de l'établissement d'enseignement ou de recherche désigné pour administrer les fonds et du nom et de l'adresse de l'agent des finances de l'établissement à qui faire parvenir les fonds.

Responsabilités subséquentes :

3. Présentation au Comité directeur de l'AFMC d'un rapport d'étape pour la première année et d'un rapport final
4. Soumission et présentation des constatations à la réunion annuelle de la CCÉM.
5. Reconnaissance du Fonds national de recherche en FMC/ DPC de l'AFMC dans les présentations et les publications
6. Rapport à l'AFMC sur les présentations et les publications découlant de l'étude.

Questions :

6. Si vous avez des questions concernant le contenu de la proposition ou les critères de sélection, veuillez communiquer avec la présidente du Comité directeur, la D^{re} Joan Sargeant (joan.sargeant@dal.ca). Pour des questions d'ordre pratique concernant la présentation, veuillez communiquer avec M^{me} Emma Lyndon du secrétariat de l'AFMC à (elyndon@afmc.ca).

